

CONDITIONS GENERALES DE VENTE B2B WONDERBOX

(version applicable au 16/01/2025)

Article 1 : Préambule

1.1. Définitions

Vendeur : ce terme désigne la société WONDERBOX SA, ayant pour nom commercial WONDERBOX, au capital de 124.500 €, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0821.125.982, dont le siège social est situé Boulevard Brand Whitlock 87, 1200 Bruxelles et qui a pour objet social la commercialisation de Produits notamment sous les marques Wonderbox et Vivabox, dématérialisés ou non, multi-enseignes pour des prestations de loisirs (sport, gastronomie, hébergement, bien-être, etc.)

Acheteur : ce terme désigne le cocontractant professionnel ayant commandé un Produit commercialisé par le Vendeur.

Bénéficiaire : désigne la personne utilisant les Produits.

Date Limite d'Utilisation ou DLU : date limite, ou durée, figurant sur le Produit et indiquant au Bénéficiaire la date limite jusqu'à laquelle il peut utiliser le Produit. La Date Limite d'Utilisation de l'ensemble des Produits démarre à compter de leur expédition et non de leur activation.

En tout état de cause, cette Date Limite d'Utilisation est indiquée dans le bon de commande validé par l'Acheteur et le Vendeur.

Partenaire(s) : désigne les établissements sélectionnés par le Vendeur qui fournissent une Prestation ou un produit aux Bénéficiaires des Produits.

Partie(s) : désigne conjointement ou séparément l'Acheteur et/ou le Vendeur.

Prestation : désigne la Prestation ou produit fourni par le Partenaire au profit du Bénéficiaire.

Produits : sont définis dans les Conditions Générales d'Utilisation.

1.2. Objet du contrat

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles le Vendeur propose la commercialisation de Produits à des acheteurs professionnels.

En conséquence, toute commande de l'Acheteur implique son acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur tout autre document, sauf conditions particulières expressément consenties par écrit par le Vendeur.

L'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente préalablement à sa commande.

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à compter de la date indiquée dans l'en-tête des présentes. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures.

Ces Conditions Générales de Vente prévalent sur toutes autres conventions générales ou particulières non expressément agréées par le Vendeur. Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation du Vendeur à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ces Conditions Générales de Vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande de l'Acheteur.

Article 2 : Commande

Sur demande de l'Acheteur, le Vendeur envoie un devis, sous forme de bon de commande prérempli, reprenant les demandes de l'Acheteur ainsi qu'une fiche d'ouverture de compte (si nouveau compte). La signature et l'apposition du tampon de l'Acheteur sur ce bon de commande valent validation ferme et définitive de l'Acheteur.

A réception de ce bon de commande validé et de la fiche d'ouverture de compte dûment complétés et signés, le Vendeur pourra valider la commande à l'Acheteur.

Produits	Commencement DLU	Expédition	Activation
Coffrets Cadeaux et Cartes expérience	A l'expédition	A confirmation de la commande	A l'expédition
Cartes Cadeaux Thématiques	A l'expédition	A réception du complet paiement	A réception du complet paiement
Wonderpass Vivapass	A l'expédition	A confirmation de la commande	A réception du complet paiement
Wonder-ecard (format dématérialisé)	A l'expédition	A confirmation de la commande	A réception du complet paiement
Wonder-ecard (format physique)	A l'expédition	A réception du complet paiement	A l'expédition

Article 3 : Prix

Les prix des Produits sont indiqués en euros TTC et correspondent à ceux en vigueur au jour de la commande.

En revanche, certains Produits ne sont pas soumis à la TVA en application de la Directive 2016/1065 du 27 juin 2016 modifiant la Directive 2006/112/CE du 28 novembre 2006 en ce qui concerne le traitement des bons.

Des frais de port peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire et apparaître sur le bon de commande. Les frais de port sont soumis à la TVA au taux normal.

Les frais de personnalisation éventuels ne sont pas compris dans le prix des Produits et seront prévus en supplément dans le bon de commande.

Par ailleurs, chaque Partie fera son affaire des éventuelles taxes et cotisations sociales relatives aux Produits dont elle doit s'acquitter et ne pourra en aucun cas demander à l'autre Partie d'assumer ces frais.

Article 4 : Paiement

Toute ouverture de compte client chez le Vendeur entraîne un règlement à la validation de la première commande par l'Acheteur.

Les commandes suivantes devront ensuite être réglées dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de facture pour les Coffrets Cadeaux et à la validation de la commande pour les autres Produits (Wonder-ecard, Wonderpass, Vivapass, Cartes Cadeaux thématiques).

Afin d'éviter tout risque de défaut de paiement, le Vendeur se réserve le droit, à tout moment, de vérifier la solvabilité ses clients professionnels et de demander un règlement à la validation de chaque commande, et ce même pour les commandes de Coffrets Cadeaux.

Sauf mention expresse contraire dans le bon de commande, le règlement de la commande s'effectuera par virement bancaire, sur le compte bancaire de WONDERBOX dont les coordonnées sont les suivantes :

- Titulaire du compte : WONDERBOX Belgique
Co MULTIPASS
71 rue Desnouettes
75015
- Code banque : 30066
- Code guichet : 10913
- Numéro de compte : 00020040501
- Domiciliation : CIC PARIS ETOILE ENTREPRISES, 178
RUE DE COURCELLES, 75017 PARIS
- IBAN : FR 76 3006 6109 1300 0200 4050 176
- BIC : CMCIFRPP

En cas de non-paiement d'une note de débit à son échéance, WONDERBOX fera application de pénalités d'un montant égal au taux directeur de la BCE majoré de huit points de pourcentage à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture, outre le paiement de l'indemnité forfaitaire de 40 € en cas de retard de paiement pour chaque facture (Loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales).

Article 5 : Livraison

5.1. Disponibilité des Produits

L'offre des Produits est valable dans la limite des stocks disponibles.

En cas d'indisponibilité du Produit commandé, l'Acheteur en sera informé dans les meilleurs délais et aura la faculté d'annuler la commande ou de la modifier.

5.2. Livraison

Les Produits matérialisés seront livrés à l'adresse indiquée sur le bon de commande par l'Acheteur.

Les Produits dématérialisés sous forme de codes et les billets électroniques, seront délivrés via une plateforme cloud ou tout autre mode d'envoi en ligne à l'Acheteur.

La responsabilité du Vendeur ne saurait en aucun cas être engagée à quelque titre que ce soit lorsque le retard est imputable à l'Acheteur, c'est-à-dire soit en cas d'absence du destinataire lors de la livraison du Produit soit en cas d'erreur de saisie de l'adresse postale ou email, de la part de l'Acheteur, lors de la passation de la commande.

En cas de non-livraison des Produits du fait de l'Acheteur, entraînant le retour dudit Produit chez le logisticien du Vendeur, les frais de retour et de nouvelle livraison seront à la charge de l'Acheteur.

5.3. Délais et frais de livraison

5.3.1. Dispositions générales

Sauf mentions contraires, les délais de livraison, sont de 7 à 10 jours ouvrés à compter de la validation de la commande et de l'expédition par le transporteur. Ces délais sont donnés à titre purement indicatif.

Toutefois, en cas de retard manifeste, WONDERBOX s'engage à mettre en œuvre toute action utile afin de contrôler, puis régler tout dysfonctionnement du service de transport qui lui est imputable.

En cas de retard de livraison, la responsabilité de WONDERBOX ne pourra être engagée si ce retard est dû à un cas de force majeure ou du fait du tiers chargé du transport.

5.3.2. Livraison centralisée

La livraison centralisée des Coffrets Cadeaux, Cartes Cadeaux thématiques, Wonder-ecard Wonderpass et Vivapass s'effectuera par transporteur. Les frais de livraison ne sont pas inclus dans les prix des Produits et seront précisés dans le Bon de commande.

5.3.3. Livraison directement au Bénéficiaire (non centralisée)

Lorsqu'il s'agit de Produits physiques livrés directement aux Bénéficiaires, les frais de livraison restent à la charge de l'Acheteur. Les frais de livraison sont précisés dans le Bon de commande.

5.4. Problème de livraison

En cas de perte, vol ou avarie du ou des Produit(s), liés au transport, l'Acheteur doit en informer le transporteur, quel qu'il soit, dans le délai légal de trois (3) jours par lettre recommandée avec accusé réception ou par acte extra-judiciaire confirmant les réserves précises inscrites sur l'émargé.

Une copie de la lettre adressée au transporteur devra être adressée au Vendeur.

Article 6 : Frais de personnalisation

Les frais de personnalisation ne sont pas inclus dans les prix des Produits et seront précisés en supplément dans le bon de commande.

Ils seront calculés au cas par cas notamment en fonction des coûts de création et de la matière utilisée pour la fabrication.

Article 7 : Conditions générales d'utilisation des Produits

Les Conditions générales d'utilisation des Produits figurent [ici et font partie intégrante des présentes Conditions Générales de Vente.](#)

Article 8 : Conditions d'échange et de prolongation des Coffrets Cadeaux pour l'Acheteur

Les Wonderpass, les Vivapass, les Cartes Cadeaux Thématiques et les Wonder-ecard ne peuvent faire l'objet d'un échange ou d'une prolongation.

Dans le cas où l'Acheteur souhaiterait échanger ou prolonger son Produit, il devra contacter le Vendeur, par e-mail à l'adresse B2B.be@wonderbox.com. Le Vendeur prendra en compte au cas par cas la demande d'échange/prolongation.

Article 9 : Transfert des risques et de propriété

9.1. Transfert des risques

Le transfert des risques en cas de perte et/ou de détérioration du Produit prendra effet au jour de la livraison du Produit.

9.2. Transfert de propriété et clause de réserve de propriété

Le transfert de propriété interviendra dès le paiement intégral du prix des Produits commandés par l'Acheteur.

Le Vendeur pourra demander la restitution immédiate du Produit livré aux frais de l'Acheteur en l'absence de paiement intégral du prix et/ou en cas de retard de paiement. Le Vendeur disposera également de la faculté de désactiver les Produits après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de dix (10) jours.

Article 10 : Responsabilité

10.1. Responsabilité

Les Produits ont une DLU courant à partir de leur expédition. Par conséquent, l'Acheteur s'engage à distribuer les Produits aux Bénéficiaires au plus vite pour leur permettre de les utiliser dans un délai raisonnable.

Par ailleurs, l'Acheteur s'engage à transmettre aux Bénéficiaires les Conditions Générales d'Utilisation du Produit.

Le Partenaire sera seul responsable de la bonne exécution :

- de la Prestation qu'il réalise via l'utilisation d'un Produit
ou
- du produit qu'il délivre via l'utilisation d'une Carte cadeau thématique ou Wonder-ecard.

La responsabilité du Vendeur ne peut être engagée en cas de retard de livraison, de perte, de vol, ou de retour du Produit après la livraison du Produit.

10.2. Réclamation

L'Acheteur devra formuler auprès du Vendeur par fax ou par e-mail, le jour même de la livraison, toute réclamation d'erreur de livraison et/ou de non-conformité des Produits en nature ou en qualité par rapport aux indications figurant sur le bon de commande.

Cette réclamation devra être confirmée par lettre recommandée avec accusé réception sous 48 heures. A défaut, l'Acheteur sera réputé avoir accepté la livraison sans réserve. Le défaut de conformité d'une partie de la livraison ne dispense pas l'Acheteur de son obligation de payer les factures émises.

Toute réclamation non effectuée dans les règles définies ci-dessus et dans les délais impartis ne pourra être prise en compte et dégagera le Vendeur de toute responsabilité vis-à-vis de l'Acheteur.

Conformément à la loi, le Vendeur est tenu de garantir l'Acheteur contre les défauts de conformité.

Les Parties conviennent que la garantie du Vendeur est strictement limitée au remplacement ou au remboursement en valeur des marchandises reconnues défectueuses par le Vendeur, en tenant compte de l'usage qui en a été fait et ceci au libre choix de ce dernier.

En toute hypothèse, le Vendeur ne saurait être tenu d'indemniser l'Acheteur pour tous les préjudices, quels qu'ils soient, résultant des remplacements ou remboursements des Produits intervenus.

Article 11 : Force majeure

Les obligations contenues aux présentes ne seront pas applicables ou seront suspendues de plein droit et sans indemnité si leur exécution est devenue impossible en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit tel que défini par la jurisprudence ou pour toute raison imputable à l'Acheteur.

Chaque Partie devra informer son cocontractant par tous moyens et dans les meilleurs délais en cas de survenance d'un événement de force majeure l'empêchant d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Les Parties devront mettre en œuvre tous les efforts pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un événement de force majeure ; la Partie désirant invoquer un événement de force majeure devra notifier sans délai à l'autre Partie le commencement et, le cas échéant, la cessation de cet événement, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité.

Par ailleurs, si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la survenance, le présent contrat pourra être résilié sans que l'Acheteur ou le Vendeur puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Article 12 : Confidentialité

Chacune des Parties s'engage à garder confidentielles les informations émanant de l'autre Partie conformément aux termes des présentes.

Les Parties s'engagent à traiter comme strictement confidentiels toutes les informations, et tous les documents appartenant et/ou concernant l'autre Partie, de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit, qui ont été ou non signalés comme confidentiels et dont elle pourra prendre connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat et des discussions préalables. Chaque Partie s'engage également à ne les publier en aucun cas, à ne les communiquer à aucun tiers sans autorisation écrite et préalable et à prendre à l'égard de ces informations et documents, les mêmes mesures de sécurité que s'il s'agissait de son propre patrimoine technologique et/ou commercial afin de prévenir et empêcher leur divulgation.

De façon générale, toute information fournie à une Partie (la « Partie récipiendaire ») par l'autre Partie (la « Partie donnanter ») relève du présent contrat et doit être traitée par la Partie récipiendaire de la même façon que s'il s'agissait de ses propres informations confidentielles.

Article 13 : Données Personnelles

Les informations nominatives recueillies à l'occasion de la présente commande et notamment dans le bon de commande font l'objet d'un traitement informatique destiné à la bonne gestion des relations commerciales entre les Parties. Ces informations comprennent notamment les coordonnées professionnelles des interlocuteurs du Vendeur (identité, numéro de téléphone professionnel, e-mail) auprès de l'Acheteur. Elles sont recueillies et traitées exclusivement aux fins de l'exécution du contrat et sont destinées à leurs propres interlocuteurs.

Il est rappelé et convenu entre les Parties que des échanges de données personnelles ne seront pas effectués dans le cadre du présent contrat, chacune des Parties étant responsable de traitement des données personnellement collectées via son propre site internet ou autre et s'engageant ainsi à respecter les obligations en découlant et ce, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Néanmoins, chaque Partie reconnaît qu'elle peut exceptionnellement être amenée à communiquer ou transmettre à l'autre Partie des données personnelles pour l'exécution de ses obligations. Chaque Partie garantit que ces données personnelles sont traitées et transmises conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

Chaque Partie met en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer un niveau de sécurité adapté aux risques liés au traitement, ces mesures étant notamment appropriées pour protéger contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée accidentelles ou illicites aux données personnelles traitées dans le cadre du présent contrat. Ces mesures doivent tenir compte de l'état de la technique, de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement, ainsi que du risque résultant d'un traitement non autorisé ou illégal, ou d'une perte, destruction ou altération accidentelles des données personnelles.

Chaque Partie reconnaît transmettre à l'autre Partie des données personnelles pertinentes, adéquates aux fins du présent contrat, compréhensibles et à jour. Chaque Partie informe l'autre Partie si les données personnelles sont incomplètes, inexactes ou non mises à jour et prend toutes les mesures appropriées pour les mettre à jour.

Conformément à l'art. 15 du RGPD, chaque Partie garantit qu'elle fournit à la personne concernée toutes les informations demandées concernant le traitement des données personnelles.

Conformément à l'art. 13, 14, 16, 17 et 21 du RGPD, chaque Partie reconnaît que les personnes concernées ont un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition à l'utilisation de ses données personnelles. Lorsqu'elle le juge nécessaire, chaque Partie s'engage à communiquer à l'autre Partie toute demande qu'elle pourrait recevoir directement d'une personne concernée exerçant son droit susmentionné le concernant et se référant expressément à l'autre Partie.

Si nécessaire, les Parties signeront l'annexe relative au traitement des données personnelles établie par le Vendeur.

Article 14 : Ethique – Anticorruption et lutte contre le blanchiment

14.1. Anticorruption

L'Acheteur déclare à cet égard :

- qu'il n'a pas fait l'objet de sanctions civiles ou pénales pour violation de la réglementation relative à la corruption ou au trafic d'influence,
- qu'il fournira au Vendeur tout l'accompagnement nécessaire visant à répondre à une demande relative à la lutte contre la corruption ou le trafic d'influence adressée par une autorité habilitée.

L'Acheteur s'engage à ne pas faire, et à ne pas autoriser ou permettre, des actes qui le conduirait lui ou ses préposés, à contrevenir aux dispositions légales relatives à la corruption ou au trafic d'influence, notamment les dispositions relevant des articles 445-1 et suivants du Code pénal français (corruption privée) ou les articles 432-11 et suivants du Code pénal français ou équivalent en Belgique. Par conséquent, l'Acheteur s'engage notamment à ne pas accepter de don ou de présent, si celui-ci permet de privilégier son intérêt personnel à l'encontre de l'intérêt qu'il représente (acte de corruption ou de trafic d'influence).

14.2. Blanchiment

L'Acheteur déclare :

- qu'il n'a pas fait l'objet de sanctions civiles ou pénales pour violation de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent,
- qu'il fournira au Vendeur tout l'accompagnement nécessaire visant à répondre à une demande relative à la lutte contre le blanchiment d'argent adressée par une autorité habilitée.

L'Acheteur s'engage à ne pas faire, et à ne pas autoriser ou permettre, des actes qui le conduirait lui ou ses préposés, à contrevenir aux dispositions légales relatives au blanchiment d'argent.

Article 15 : Conciliation - Litige

15.1. Conciliation

Dans l'hypothèse d'un différend entre le Vendeur et l'Acheteur, la Partie la plus diligente adresse, préalablement à toute saisine d'une juridiction, une lettre de mise en demeure comportant les griefs reprochés à l'autre Partie.

A défaut de parvenir à mettre en œuvre une tentative de conciliation ou en cas d'échec de celle-ci, la plus diligente des Parties devra notifier par écrit à l'autre Partie, préalablement à toute saisine d'une juridiction, la fin de la période de conciliation.

15.2. Litige

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit belge.

Tout litige qui ne serait pas résolu à l'amiable entre les Parties sera soumis aux tribunaux compétents de Bruxelles.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES PRODUITS WONDERBOX – B2B

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent aux bénéficiaires des Produits, elles ne s'appliquent pas à l'Acheteur professionnel qui les a acquis via le présent bon de commande.

Définitions

Acheteur : ce terme désigne le cocontractant professionnel ayant commandé un Produit commercialisé par le Vendeur.

Bénéficiaire : désigne la personne physique utilisant les Produits.

Chèque-Cadeau : désigne le chèque cadeau, sans valeur faciale et non nominatif, contenu dans les Produits Wonderbox, Vivabox, Wonderbox Connect, qui est remis par le Bénéficiaire au Partenaire et qui permet la réalisation de la Prestation choisie sur le site Internet de Wonderbox, Vivabox, Wonderbox Connect.

Le Chèque-Cadeau peut également prendre la forme d'un billet électronique ou d'une carte. Lorsque le Chèque-Cadeau est sous forme d'un billet électronique ou d'une carte ou d'un code, il est indispensable de l'imprimer pour le remettre au Partenaire le jour de la Prestation.

Date Limite d'Utilisation ou DLU : date limite, ou durée, figurant sur le Produit et indiquant au Bénéficiaire la date limite jusqu'à laquelle il peut utiliser le Produit. Par dérogation aux conditions d'utilisation listées en article 1.5, la Date Limite d'Utilisation de l'ensemble des Produits démarre à compter de leur expédition. En tout état de cause, cette Date Limite d'Utilisation est indiquée dans le bon de commande validé par l'Acheteur et le Vendeur.

Partenaire(s) : désigne les établissements sélectionnés par le Vendeur qui fournissent une Prestation ou un produit aux Bénéficiaires des Produits.

Prestation : désigne la Prestation ou produit fourni par le Partenaire au profit du Bénéficiaire.

Produits : sont définis ci-après.

Vendeur : WONDERBOX SA, ayant pour nom commercial WONDERBOX, au capital de 124.500 €, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0821.125.982, dont le siège social est situé Boulevard Brand Whitlock 87, 1200 Bruxelles .

Produits

1. Les Coffrets Cadeaux et Cartes

1.1. Présentation des Coffrets Cadeaux

Les Coffrets Cadeaux des marques Wonderbox, Vivabox, Wonderbox Connect, et incluant les Cartes Expérience/Activité sont composés d'un boîtier contenant les éléments suivants :

- Un livret générique présentant une liste non exhaustive et illustrative des Prestations proposées par les Partenaires ;
- Un Chèque-Cadeau (physique ou sous forme de billet électronique). Lorsque le Chèque-Cadeau est sous forme d'un billet électronique ou d'une carte ou d'un code, il est indispensable d'imprimer le Chèque-Cadeau pour le remettre au Partenaire le jour de la Prestation.

Les Coffrets Cadeaux de la marque Vivabox contiennent également :

- Un cadeau accessoire (ex : produit cosmétique, montre, perche à selfie, etc.). Lorsque le Coffret Cadeau Vivabox est un E-Coffret (format dématérialisé), il ne contient pas de cadeau accessoire.

Les visuels présentés dans le livret générique sont fournis à titre illustratif et ne représentent pas systématiquement les offres contenues dans les Coffrets Cadeaux.

1.2. Présentation des Cartes Cadeaux Thématiques

Les Cartes Cadeaux thématiques désignent des cartes cadeaux multi-enseignes permettant l'achat de produits et services d'une thématique (Beauté, Mode, Restaurant et Déco). Elles sont émises par la société WONDER GIFTCARD, SAS immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 814 926 176.

Les Cartes Cadeaux ne peuvent pas faire l'objet d'un échange ou d'une prolongation. Les Wonderpass, les codes promotionnels et les avoirs ne sont pas applicables à l'achat d'une Carte Cadeau thématique.

1.3. Présentation de la Wonder-ecard

La Wonder-ecard désigne un chèque-cadeau sous forme de code informatique imprimé sur une carte permettant d'acquérir des cartes cadeaux d'enseignes tiers pour obtenir différents types de produits et de services (loisirs et culture, beauté et soin, mode et bijoux, jouets et enfants, maison et électroménagers, voyage, sport, auto-moto, gourmet, etc.).

La Wonder-ecard est émise par la société Super Card, SAS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 814 926 267.

La Wonder-ecard ne peut pas faire l'objet d'un échange ou d'une prolongation. Les Wonderpass, les codes promotionnels et les avoirs ne sont pas applicables à l'achat d'une Wonder-ecard.

1.4. Date Limite d'Utilisation et Conditions Générales d'Utilisation

Les dates Limite d'Utilisation ainsi que les conditions générales d'utilisation de chaque produit sont :

Produits	Date Limite d'Utilisation	Conditions générales d'utilisation
Coffrets cadeaux Wonderbox / Vivabox	3 ans et 3 mois	https://be.wonderbox.com/fr/cgv.html https://www.vivabox.be/fr/cgv.html
Coffrets cadeaux Wonderbox Connect	24 mois	https://www.ticknbox.com/fr_BE/conditions-generales-de-vente.html https://www.wonderbox-connect.com
Carte Cadeau Beauté	12 mois	https://beautycard.be/cgu
Carte Klus Cadeau Bricolage	12 mois	https://www.bricocadeau.be/cgu-fr
Wonder-ecard	12 mois	https://wonder-ecard.be/pages/cgu/
Wonderpass / Vivapass	(voir DLU indiquée sur le Bon de commande)	Voir les présentes CGU

2. Les Wonderpass et les Vivapass

2.1. Présentation des Wonderpass et des Vivapass

Le Wonderpass est un code d'un montant prédéfini livré dématérialisé sous forme de code ou matérialisé sous forme de carte et permettant d'obtenir un ou plusieurs Produits ou Activités présentés sur le site <https://be.wonderbox.com/fr>.

Le Wonderpass est édité par WONDERBOX SA et utilisable uniquement sur son site <https://be.wonderbox.com/fr>.

Le Vivapass est un code d'un montant prédéfini livré dématérialisé sous forme de code ou matérialisé sous forme de carte et permettant d'obtenir un ou plusieurs Produits ou Activités présentés sur le site <https://www.vivabox.be/fr>.

Le Vivapass est édité par WONDERBOX SA et utilisable uniquement sur son site <https://www.vivabox.be/fr>.

2.2. Date Limite d'Utilisation

Les Wonderpass/Vivapass ont une Date Limite d'Utilisation variable selon ce qui est convenu lors de la vente avec l'Acheteur. La Date Limite d'Utilisation pourra être de trois (3), six (6), douze (12), dix-huit (18) ou vingt-quatre (24) mois à compter de leur expédition par le Vendeur. Il est spécifié que l'activation des Wonderpass/Vivapass ne se fera qu'après paiement complet de la commande par l'Acheteur.

2.3. Conditions d'utilisation du Wonderpass/Vivapass

Les Wonderpass/Vivapass ne sont pas cumulables avec tout autre bon ou code de réduction.

Les Wonderpass/Vivapass ne sont pas cumulable avec un avoir. Par conséquent, ils ne peuvent pas être utilisés pour l'obtention d'un produit lorsque le paiement est réalisé en partie avec un avoir.

Les Wonderpass ne peuvent pas être utilisés pour l'obtention des Wonder-ecards (anciennement appelés Supercards), des Cartes Cadeaux thématiques et d'autres produits dont l'exclusion est indiquée lors de l'achat (tel que les produits d'un montant supérieur à 800 euros).

Les Wonderpass/Vivapass sont utilisables dans la limite d'un montant et d'une durée de validité prédéfinis.

Les Wonderpass/Vivapass sont fractionnables, ils peuvent être utilisés en plusieurs fois pour des achats différents.

Sauf indication contraire, les Wonderpass sont cumulables entre eux, dans ce cas il sera possible :

- d'utiliser plusieurs Wonderpass pour un même achat ;
- de compléter le montant du Wonderpass par un paiement en carte bancaire lors du règlement en ligne.

Sauf indication contraire, les Vivapass sont cumulables entre eux, dans ce cas il sera possible :

- d'utiliser plusieurs Vivapass pour un même achat ;
- de compléter le montant du Vivapass par un paiement en carte bancaire lors du règlement en ligne.

Wonderbox, peut dans le parcours Bénéficiaire, proposer des prestations d'une gamme supérieure moyennant un surcoût à la charge du Bénéficiaire. Cela permet au détenteur d'un chèque cadeau, s'il le souhaite, d'améliorer son expérience en payant un surcoût. Le Wonderpass/Vivapass ne peut pas être utilisé dans ce cadre.

2.4. Conditions d'échange et de prolongation du Wonderpass/Vivapass

Les Wonderpass/Vivapass ne sont ni échangeables, ni prolongeables. Lorsque la Date Limite d'Utilisation du Wonderpass/Vivapass est dépassée, le Wonderpass/Vivapass ne pourra plus être utilisé par le Bénéficiaire. Ils ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

3. Les Codes / Codes de réduction / Codes promo

3.1. Présentation des Codes

Les Codes de réduction sont exprimés en pourcentage ou en somme forfaitaire, émis par Wonderbox et valables sur le Site pour l'achat de Produit éligible. Ces Codes de réduction peuvent prendre la forme de carte de réduction.

Il peut notamment s'agir de Codes distribués par des tiers dans le cadre d'une opération commerciale (ci-après « Opération »).

3.2. Date Limite d'Utilisation

Les Codes ont une Date Limite d'Utilisation variable selon ce qui est convenu avec l'Acheteur. La Durée Limite d'Utilisation est précisée, soit sur la carte de réduction, soit dans le règlement de l'Opération.

3.3. Les conditions d'utilisation des Codes

Ces Codes ont les caractéristiques générales suivantes :

- ils sont non cumulables entre eux, ou avec une autre promotion, ou une autre opération commerciale
- ils sont non cessibles
- ils ont un usage limité à un seul Code par commande et par personne. Ainsi un Code distribué dans le cadre d'une Opération ne pourra être utilisé qu'une seule fois par une même personne.
- ils ont un minimum d'achat. Ainsi il n'est pas possible d'acheter un Produit d'un montant égal à 100% de la valeur du Code.

Ces caractéristiques s'appliquent à tous les Codes, sauf conditions contraires exprimées dans le règlement de l'Opération par laquelle le Bénéficiaire a obtenu le Code.

En cas de non-respect des conditions d'utilisation de ces Codes définies aux présentes CGU, ou du Règlement d'une Opération, Wonderbox se réserve le droit d'empêcher l'utilisation de ces Codes et/ou de désactiver tous Produits ou avoirs acquis par ce biais.

3.4. Les conditions d'échange et de prolongation des Codes

Les Codes ne sont pas échangeables ni prolongeables.